

Nombre de membres

27

CENTRE de GESTION de la**Nombre de présents**

13

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
d'EURE-ET-LOIR****Pouvoirs :**

5

Séance du 26 septembre 2025**Nombre d'absents**

14

Nombre de votants

18

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 septembre 2025 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 18 septembre 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Quorum

14

Etaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOBIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Sylvie HONNEUR-BÜCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES, a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,

Absents excusés :

- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,

Absents :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Estelle ESCOBAR, Responsable du Pôle santé au travail

Délibération n°2025 – D – 40**Conseil d'administration****Séance du 26 septembre 2025**

Objet : Détermination des coûts des concours externe, interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » au titre de l'année 2025

Exposé de Madame Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, 3^e Vice-présidente en charge des concours,

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a organisé les concours externe, interne et le 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » au titre de l'année 2025, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DU CONCOURS	
Arrêté d'ouverture	Vendredi 5 juillet 2024
Période de retrait des dossiers d'inscription	Mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Jeudi 17 octobre 2024
Epreuve écrite d'admissibilité	Jeudi 23 janvier 2025 à l'Illiade
Réunion du jury d'admissibilité	Jeudi 13 mars 2025
Epreuves pratiques d'admission	Mardi 1 ^{er} avril 2025
Réunion du Jury d'admission	Mardi 8 avril 2025

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	24
Admis à concourir	23
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	17
Admissibles	9
Présents aux épreuves pratiques d'admission	9
Lauréats	8

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration arrête le coût réel de ces concours. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de ces concours, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val de Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret).

DESIGNATION	COÛT
Assurance	79.00€
Location de salle	1 716.78€
Impressions	93.91€
Fourniture de sujets	1 200.00€
Frais de personnel	2 040.40€
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	747.94€
Indemnités des membres du jury	611.81€
Frais indirects (23.72€ x nombre d'inscrits)	569.28€
COÛT TOTAL RÉEL DU CONCOURS	7 059.12€
Coût par lauréat (Coût total/nombre de lauréats)	882.39€

Il est proposé au Conseil d'administration, d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation des concours externe, interne et le 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » au titre de l'année 2025.

Coût total réel du concours : 7 059.12 €

Coût par lauréat : 882.39 €

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation des concours externe, interne et le 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » au titre de l'année 2025.

Coût total réel du concours : 7 059.12 €

Coût par lauréat : 882.39 € arrondi à 882 €

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau réunis en date du 11 septembre 2025,

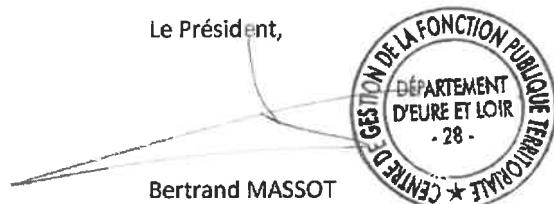
Les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme suit concernant l'organisation des concours externe, interne et le 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » au titre de l'année 2025.

Coût total réel du concours : 7 059.12 €

Coût par lauréat : 882.39 € arrondi à 882 €

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause.



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le : **30 SEP. 2025**

De la publication le :

Par délégation,

La Directrice Générale

Gabrielle BARRETT-JACQUET